

REGLEMENT INTERIEUR

NEC

Neubourg Escalade Club

1. APPLICATION :

Ce règlement s'applique à tous les membres du Neubourg Escalade Club.

Il ne se substitue pas aux règles fixées par la communauté de Communes du Pays du Neubourg ni à celles de la FFME dont le club est affilié. Il les complète et fixe les règles de fonctionnement et d'utilisation de la SAE (Structure Artificielle d'Escalade) comme moyen d'information de nos adhérents.

Le présent règlement s'applique à tous les utilisateurs de la SAE. Quiconque y dérogera pourra se voir interdire l'accès aux salles d'escalade.

La modification du règlement est décidée par le bureau et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'adhésion au Neubourg Escalade Club vaut acceptation du présent règlement.

2. INFORMATIONS ET AFFICHAGES :

Ce règlement est affiché sur le tableau d'informations du Neubourg Escalade Club au niveau de la SAE. Les coordonnées du bureau et des cadres bénévoles diplômés sont affichés.

3. LES INSCRIPTIONS :

- Les modalités d'inscription, horaires et créneaux d'entraînements sont redéfinis pour chaque nouvelle saison.
- Les coûts d'adhésion sont revus à la fin de chaque saison, et les modifications sont votées en assemblée générale ordinaire.
- Les inscriptions ont lieu dès le début du mois de septembre pour tous et peuvent être anticipées dès le mois de juin pour les personnes déjà licenciées.
- Les dossiers sont à retirer auprès d'un membre du bureau ou à télécharger sur le site du club www.neubourg-escalade-club.fr

Les pièces à fournir sont :

- La fiche de renseignements avec photo
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade (et conseillé « en compétition ») de moins de 6 mois.
- Le certificat d'acceptation du présent règlement intérieur du club.
- L'accusé de réception concernant les informations et les adhésions aux contrats d'assurance FFME.
- Le paiement de la cotisation dans sa totalité. (possibilité de paiement en 3 fois, nom adhérent au dos du chèque)
- Autorisation parentale pour les mineurs.

L'adhésion est effective dès que le dossier est complet, avec le ou les règlements.

Les entraînements ne peuvent pas être commencés sans un dossier complet.

Les inscriptions sont closes, dès que le quota de grimpeurs par tranche d'âge considéré est atteint.

4. LE COUT DES INSCRIPTIONS :

Il couvre :

- La cotisation à la FFME
- L'assurance FFME formule Base (non obligatoire)
- La cotisation au comité régional FFME Haute Normandie et comité départemental FFME Eure
- l'adhésion au Neubourg Escalade Club pour l'accès aux créneaux d'entraînements, les frais d'encadrement et d'équipement, du matériel collectif, le renouvellement et l'entretien du matériel, et les autres frais inhérents à la vie du club.

Sauf circonstance très exceptionnelle validée en conseil d'administration, il n'y a pas de réduction ou de remboursement pour les grimpeurs interrompant leur entraînement en cours de saison. La part FFME+assurance ne peut en aucun cas être remboursée.

Les cotisations de plusieurs membres d'une même famille sont dégressives à raison de 10 euros par membre. (Soit -10 euros pour la 2^{ème} inscription, -20 pour la 3^{ème} inscription, -30 pour la 4^{ème}, etc...)

Ne sont membres du club que les personnes adhérentes de l'association, licenciées FFME.

Pour la saison 2014-2015, Le club accueillera uniquement des adultes et des mineurs accompagnés d'un membre du club adhérents au NEC.

5. LES ENTRAÎNEMENTS :

Sur la saison sportive 2014-2015, il y aura plusieurs créneaux : les créneaux autonomes et le créneau initiation.

Un créneau autonome est une séance d'escalade non dirigée. Le responsable bénévole du créneau a comme mission de veiller au bon déroulement de la séance (accueil des grimpeurs, règles de sécurité, respect de l'utilisation de la SAE, prêt et rangement des cordes). L'accès à la SAE est libre dans le respect du créneau horaire.

Un créneau initiation est une séance dirigée par un cadre bénévole du NEC. Les grimpeurs débutants sont invités à respecter l'horaire du début de séance. Des sessions « passage de passeports » auront lieu régulièrement au fil de la saison sportive.

AUTONOMIE :

Est appelé grimpeur **autonome**, tout grimpeur sachant :

- mettre correctement son baudrier,
- utiliser un descendeur,
- assurer un grimpeur en moulinette et assurer efficacement une chute d'un grimpeur en tête,
- grimper en tête et voler en tête.

(cf passeports jaune-orange FFME).

Les grimpeurs autonomes viennent au club avec leur propre équipement. Seules les cordes seront prêtées.

L'accès aux créneaux s'organise suivant une catégorisation des grimpeurs du NEC.

- Les jeunes de - 16 ans non accompagnés d'un adulte membre du club : pas d'accès
- Un jeune entre 14 et 16 ans (référence année civile 2014), accompagné d'un membre de sa famille adhérent au NEC et reconnu autonome, pourra accéder aux créneaux autonomes. Il sera sous la responsabilité de celui-ci.
- Un jeune entre 14 et 16 ans, accompagné d'un membre de sa famille adhérent au NEC et débutant, aura uniquement accès au créneau initiation.
- Un adulte débutant ou jeune + 16 ans débutant aura uniquement accès au créneau initiation et sera encadré jusqu'à atteindre le niveau autonome (passeport jaune FFME). Une fois autonome, il aura accès à tous les créneaux.

- Un adulte ou jeune de + 16 ans reconnu comme autonome (passeport jaune FFME) aura accès à tous créneaux autonomes.

LES ENTRAÎNEMENTS :

- Ils ont lieu dans le gymnase Clouzier équipé d'une SAE (Structure Artificielle d'Escalade)
- Les créneaux sont organisés par tranches d'âges et par niveaux, sous forme d'entraînements dirigés ou libres.
- Pour les mineurs, ils seront encadrés par au moins un initiateur SAE ou moniteur breveté d'état d'escalade, diplômés par la FFME ou professeurs d'EPS. Ils peuvent être aidés éventuellement de stagiaires en cours de formation. Des membres du club peuvent participer à l'encadrement sous réserve d'avoir été reconnus aptes par le président de club.
- Tout changement d'organisation, imprévu, ponctuel et/ou exceptionnel, pour des raisons diverses subites et majeures, est notifié par écrit sous forme d'affichage, par mail et sur le site internet du club www.neubourg-escalade-club.fr
- La saison sportive démarre courant septembre et se termine fin juin.
- Il n'y a pas d'entraînements pendant les congés scolaires. Des créneaux grimpeurs autonomes (passeport orange) pourront être organisés durant les congés scolaires.

6. UTILISATION DE LA SAE :

- L'escalade sans assurage est interdite au-delà du 1^{ème} ancrage.
- Le nœud d'encordement en huit avec nœud d'arrêt est fortement conseillé.
- L'assurage doit se faire à proximité du mur.
- L'auto-vérification assureur/grimpeur est obligatoire
- Un contre-assurage est obligatoire pour les assureurs passeport blanc et jaune.
- Un nœud en bout de corde est obligatoire.
- Parade obligatoire entre le sol et la 1^{ère} dégaine lors d'une ascension en tête.
- Les 2 mousquetons du relais devront être obligatoirement mousquetonnés.
- En escalade en tête, toutes les dégaines doivent être mousquetonnées dans l'ordre.
- Les descentes doivent s'effectuer lentement.
- Les manœuvres de relais ne sont autorisées que pendant les modules manip ou après l'autorisation des responsables de séance.
- Les moniteurs peuvent intervenir de plein droit, pour des raisons de sécurité ou de bonne conduite, lorsqu'ils le jugent nécessaire, que ce soit sur un public adulte ou mineur (même accompagné d'un adulte).
- Pour les jeunes entre 14 et 16 ans, ils doivent être accompagnés sur les séances d'escalade par un adulte lui aussi adhérent du NEC.
- Les tapis du pan « bloc » d'escalade se situant dans la salle de gym doivent être manipulés, rangés sous la responsabilité et l'accord du cadre bénévole responsable de la séance.
- La magnésie en poudre est interdite dans la salle de gym (magnésie liquide autorisée).
- Les spectateurs, visiteurs sont invités à rester dans les gradins.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de gym.
- Toutes ouvertures de nouvelles voies ou modifications, ne peuvent se faire qu'après accord du président, en accord avec les professeurs d'EPS de l'établissement collègue Pierre Corneille.
- Toute anomalie, ou doute sur un équipement, prise dévissée, défaut ou usure remarqué doit être signalé au responsable de séance.

7. SECURITE, ATTITUDES, COMPORTEMENTS, DISCIPLINE ET HYGIENE.

- Le matériel prêté par le club : cordes, baudriers, systèmes d'assurage, etc... est placé durant les cours sous la responsabilité du cadre bénévole responsable de la séance.

- Le matériel est contrôlé par une personne compétente formée par la FFME. Le résultat des contrôles est inscrit dans un registre.
- Les adhérents utilisateurs de ce matériel doivent le respecter et aider le responsable de séance à le ranger à la fin du cours. Les cordes doivent être lovées par les grimpeurs.
- Les cordelettes du secteur initiation doivent être replacées dans les relais (2 mousquetons sommitales)
- Il est conseillé de laisser ses affaires personnelles dans les casiers des vestiaires (apporter un cadenas). Cependant, Le NEC se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte d'affaires dans les vestiaires.
- Les affaires personnelles des grimpeurs doivent être regroupées ou placées à vue en évitant de gêner les autres sportifs usagers du gymnase. En cas de dégradation, ou vol de leur propre matériel, la responsabilité du club est dégagee.
- Les spectateurs, visiteurs sont invités à rester dans les gradins.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de gym.
- Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer, vapoter dans la totalité de l'enceinte de l'établissement.
- Il est permis de boire et manger, à la stricte condition de laisser les lieux parfaitement propres.
- Tout grimpeur doit veiller à ramasser ses propres déchets, bouteilles vides, papiers, ou miettes. Toute maladresse, excès de magnésie, ou liquide renversé doivent être nettoyées.
- Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de grimper nu pieds ou avec des chaussures sales. Tout grimpeur doit veiller à grimper avec des chaussons d'escalade ou des chaussures de sport propres réservées à la pratique indoor.
- Une attitude d'entraide et de fair-play est souhaitée de tous.

8. LES SORTIES :

- Pour les sorties encadrées par le NEC, le club prête le matériel nécessaire aux grimpeurs.
- Les casques sont obligatoires pour les mineurs et fortement conseillé pour les adultes. Les casques pourront être prêtés par le NEC dans la mesure des disponibilités.
- Les trajets sont réalisés en co-voiturage, et le club dégage sa responsabilité sur ces derniers.

9. PRET DU MATERIEL

- Les cordes sont à la disposition de tous les utilisateurs de la SAE adhérents au NEC.
- Après chaque séance, elles devront être lovées et remise en place dans le local.
- Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux utilisateurs de signaler impérativement toutes dégradations qui se seraient produites lors d'une séance.
- Les EPI tels que baudriers, mousquetons de sécurité, longues peuvent être prêtés gracieusement à tous nos membres en attente d'un achat personnel ultérieur.
- Ils devront être rendus à la fin de chaque séance.
- Il n y a pas de prêt de matériel pour des sorties personnelles non encadrées.
- Les personnes utilisant leur propre matériel : sont responsables de leur EPI. Ils doivent être conformes. La facture d'achat ainsi que la notice du fabricant doivent être conservées par le grimpeur propriétaire.

10. SANCTIONS :

- Les adhérents ne respectant pas les règles de bonnes conduites (respect du matériel, des autres adhérents, des règles de sécurité liées à l'activité) se verront sanctionnés soit par une interdiction de

grimper, une exclusion temporaire voire définitive (dans ce dernier cas, un avis sera donné par le comité directeur du NEC).

- De manière générale, tout manquement aux règles de sécurité, de discipline, d'hygiène, vol, dégradation, est passible de l'exclusion du NEC, sur décision du comité directeur, sans compensation financière et sans préjudice des actions civiles ou pénales qui pourraient être exercées.
- Le comité directeur a autorité pour décider des sanctions.

11. VIE DU CLUB :

- Une assemblée générale aura lieu chaque fin de saison pour établir un bilan moral, sportif et financier de l'année sportive.
- Lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les décisions se prennent conformément aux dispositions précisées dans les statuts du club.
- Le comité directeur se réunira trois fois dans l'année pour organiser la vie associative du NEC.

LE NEUBOURG ESCALADE CLUB, est un club associatif, fonctionnant sur le principe du bénévolat. Il a pour but de faire partager les joies de l'escalade dans une ambiance détendue et sympathique. Afin que le club soit pour tous un endroit où il fait bon se retrouver, n'hésitez pas à vous investir.